

DIRECTION DE LA MÉMOIRE, DU PATRIMOINE ET DES ARCHIVES : *service historique de la défense, département gendarmerie.*

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 29 novembre 2006, fixant, pour la gendarmerie, la liste des unités et le relevé des actions de feu et de combat à prendre en considération pour l'attribution de la carte du combattant au titre des opérations du Liban, au sein de la force multinationale de sécurité de Beyrouth entre le 1er février 1984 et le 31 mars 1984.

Du 5 octobre 2007

NOR D E F G 0 7 5 2 4 6 6 A

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte modifié :

Arrêté du 29 novembre 2006 (BOC N°14 du 19 juin 2007, texte 19. ; BOEM 367.4).

Référence de publication : BOC N°01 du 11 janvier 2008, texte 9.

L'arrêté du 29 novembre 2006 est modifié comme suit :

Remplacer l'annexe II par la nouvelle annexe II ci-jointe.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
chef du service historique de la défense,*

Louis DUBESSEY de CONTENSON.

ANNEXE I.

RELEVÉ DES ACTIONS DE FEU ET DE COMBAT DES UNITÉS DE GENDARMERIE AYANT SEJOURNÉ AU LIBAN AU SEIN DE LA FORCE MULTINATIONALE DE SECURITE DE BEYROUTH (FMSB) ENTRE LE 1ER FÉVRIER ET LE 31 MARS 1984.

I. FORMATIONS DE LA GENDARMERIE NATIONALE FIGURANT SUR LA LISTE D'UNITÉS COMBATTANTES AU LIBAN.

1er escadron de marche de gendarmerie.

II. FORMATIONS NE FIGURANT PAS SUR LA LISTE D'UNITÉS COMBATTANTES AU LIBAN.

Néant.

Formation : 1er escadron de marche de gendarmerie, figurant sur la liste des unités combattantes de la gendarmerie au Liban au sein de la force multinationale de sécurité de Beyrouth (F.M.S.B) entre le 1er janvier 1983 et le 31 décembre 1986.

RELEVÉ DES ACTIONS DE FEU ET DE COMBAT PAR MOIS

MOIS	ANNÉES			
	1983	1984	1985	1986
Janvier				
Février		0 6		
Mars		0 3		
Avril				
Mai				
Juin				
Juillet				
Août				
Septembre				
Octobre				
Novembre				
Décembre				